

NOTRE HISTOIRE

Varrains au temps de la gabelle...

LE SEL, INDISPENSABLE À LA VIE ET SEUL MOYEN CONNU DE NOS ANCÊTRES POUR CONSERVER LES DENRÉES PÉRISSABLES, AVAIT ÉTÉ RECONNU TRÈS TÔT COMME POUVANT RAPPORTER DE JUTEUSES TAXES AU TRÉSOR.

EN 1360, JEAN LE BON AUGMENTA LA GABELLE, TAXE SUR LE SEL, POUR PAYER LA RANÇON QUE LUI DEMANDAIT LE ROI D'ANGLETERRE POUR LE LIBÉRER DE SA CAPTIVITÉ APRÈS LA BATAILLE DE POITIERS.



Carte des gabelles en 1788

La gabelle, UN IMPÔT IMPOPULAIRE

Les commissaires du roi répartissaient l'impôt du sel entre les 42 greniers à sel (dont Saumur) de la généralité de Tours.

94 paroisses dont celle de Varrains dépendaient du grenier à sel de Saumur.

Dans chaque paroisse les habitants se réunissaient à la sortie de la messe du dimanche pour nommer les collecteurs. *

Ceux-ci devaient répartir entre les habitants la quantité de sel dont la paroisse était redevable.

37 minots pour l'année 1788.

**En 1788, sont choisis : Jean SANZÉ, le jeune tonnelier et René MOTTIER, vigneron.*

Anciennes mesures pour le sel

Le sel était mesuré en volume (plutôt capacité), jamais au poids.

Un minot était un tonneau de 32.5 cm de diamètre et de 65 cm de haut, capacité 52 l.

Un minot de sel pesait en moyenne 96 livres (poids de marc), 48 kg (système métrique).

Un boisseau : 13 l soit 11.7 kg

Un quart : 3.25 l soit 2.9 kg

Un demi-quart : 1.63 l soit 1.5 kg

Les 37 minots correspondent à $48 \times 37 = 1776$ kg

La quantité réglementaire d'un minot de « sel d'impôt » pour 14 personnes âgées de plus de 8 ans soit environ un boisseau par feu (foyer) ou famille de 3 à 4 personnes.

Cette quantité de sel devait aussi être adaptée aux revenus des gabellants.

Les gens d'église, religieux, curés, officiers du roi étaient exemptés.

C'est le cas de 4 mendiants et du curé, prêtre de Varrains René Thomas VILNEAU.

Les contribuables sont classés par ordre alphabétique des prénoms.

NOTRE HISTOIRE



Première page du rôle

Anciennes mesures pour le sel (suite)

Liste des métiers notés :

Vignerons 51

Journaliers 26

Tonneliers 21

Couvreur 6

Maçons 4

Maréchaux-ferrants 3

Tisserands 2

1 marchand, 1 sabotier, 1 cordonnier, 1 laboureur, 1 charcutier, 1 boucher, 1 taillandier, 1 huilier, 1 regrattier, 1 syndic, 1 curé.

Pas de boulanger, de bourrelier, de bistrotier, d'instituteur.

La gabelle, UN IMPÔT INJUSTE

La perception de la gabelle n'était pas uniforme, on distinguait 6 régimes différents (voir la carte page 9).

L'Anjou, pays de grandes gabelles est plus pénalisé.

Trop compliqué ce système donnait lieu à toutes sortes d'abus et fraudes. Une contrebande intense sévissait entre les régions où le sel était bon marché et celles où il était moins cher.

Les « faussonniers » (faux-sauniers) pourchassés par les gabelous étaient sévèrement punis.

De 1662 à 1789, le grenier à sel qui servait aussi de tribunal, utilisa comme prison la tour grenetière (en face du temple de Saumur) qui servait alors de grenier à « bleds ».

Occupée sur 3 niveaux, elle devint insalubre et à l'origine de nombreux décès. Les survivants attendant leur départ à la chaîne des galères.

Vivement demandée dans les cahiers de doléances, la gabelle sera abolie par l'Assemblée Constituante en 1790. Elle fut l'une des causes de la Révolution de 1789.

Jean-Marie BARBRAULT